



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



COSSONAY - DANS LA ZONE SPORTIVE

La zone de protection des eaux En Marche

COSSONAY Cossonay jouit d'une situation privilégiée en ce qui concerne les réserves d'eau potable. La Commune dispose d'une importante nappe phréatique. Cette réserve comprend entre 1 à 2 millions de m³ d'eau potable. Elle est située dans la zone sportive d'En Marche. Dans un contexte de réchauffement climatique où les risques de manque d'eau sont accrus, une telle ressource est évidemment précieuse.

Prévenir tout risque de pollution

L'utilisation et l'exploitation de la zone environnant cette réserve sont réglementées, comme pour toutes les zones de captage d'eau potable présentant un intérêt public. Cela explique pourquoi deux bandes de terrain, utili-

sés comme places de stationnement jusqu'il y a peu, ne peuvent plus être utilisés à ces fins (le parking goudronné n'est pas concerné). En effet, sur la base de relevés pédologiques réalisés pour la Municipalité, il est apparu que la zone en question, proche de la zone de captage d'eau, devait être davantage protégée pour prévenir tout risque de pollution. Cela implique d'éviter tout passage de véhicules motorisés sur certaines zones. En cas de fuite d'un moteur par exemple, l'huile pourrait infiltrer la nappe phréatique. Face à ce risque concret, et conformément aux indications de la DGE (Direction générale de l'environnement), des mesures de protection et de sécurité supplémentaires ont donc été mises en place pour assurer la préservation de la réserve d'eau. Parmi ces mesures,

des panneaux et des barrières signalent désormais les endroits ne pouvant pas être occupés par les véhicules. Plus précisément, les zones concernées sont situées sur le côté gauche du parking goudronné, des deux côtés de la route par laquelle se fait l'entrée dans En Marche.

Une protection essentielle

L'enjeu est de protéger une ressource importante pour la Commune et ses environs, qui représente un gage de sécurité en matière d'approvisionnement en eau potable à l'avenir.

De plus en plus, les ressources en eau sont mises sous tension par les fortes chaleurs, il est donc essentiel de les protéger. On ne peut donc que se réjouir d'avoir une si grande réserve d'eau à disposition pour la région. ■



COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

Conseil communal le 7 octobre

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 7 octobre 2024 à 20h00** à la salle du Conseil communal, à la Maison de Ville. La Municipalité rappelle que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs seront publiés sur le site Internet www.cossonay.ch ou pourront être sollicités au Greffe municipal, selon les horaires d'ouverture de l'administration communale.

Hôtel Le Funi et Point i

L'hôtel reste fermé et, par conséquent, le Point i également. Le dossier suit son cours. Mais il est important de relever que la Municipalité a la volonté d'aller de l'avant. Elle fait son possible en vue d'une prochaine réouverture de l'établissement.

Matinée Portes Ouvertes à l'UAPE la Goûtine

L'UAPE communale La Goûtine qui occupe des locaux à CossArena au Pré-aux-Moines organise des portes ouvertes le **samedi 28 septembre de 9h00 à midi**.



Service travaux et voirie

En cette fin de septembre, **M. Luc Lodari** (photo ci-dessus), responsable du service travaux et voirie quittera ses fonctions après avoir occupé ce poste pendant dix ans. La Municipalité le remercie chaleureusement de son fidèle engagement en faveur de la Commune et lui souhaite une heureuse retraite. Dès le 1er octobre, **M. Dominique Bataillard** sera le nouveau chef de ce service en constante évolution. M. Bataillard est au bénéfice d'une large expérience dans son domaine d'activité. La Municipalité et les collaboratrices et collaborateurs de la Commune lui souhaitent la bienvenue et se réjouissent d'entamer cette nouvelle collaboration.



Samedi 5 octobre entre 14h et 16h : Portes ouvertes au Centre d'Animation et de Loisirs de Cossonay - CLAC

Samedi 5 octobre 2024 entre 14h à 16h, La Municipalité et les responsables du centre d'animation ont le plaisir de convier la population aux portes ouvertes du Centre de Loisirs et d'Animation de Cossonay (CLAC) vous accueille dans ses locaux au Pré-aux-Moines 8, situés au rez-inférieur du bâtiment PAM3 de l'établissement secondaire de Cossonay. Les deux coresponsables du site, Catherine Jeanrichard, animatrice socioculturelle HES et Michael Décombaz, éducateur HES, vous accueilleront afin de vous présenter le centre ainsi que les activités proposées aux jeunes de la région.

Rue des Chavannes Zone 30 km/h nocturne

Un rappel important à l'ensemble des automobilistes circulant sur la rue des Chavannes: Depuis le début du mois de septembre, la vitesse dans cette rue est limitée à 30 km/h entre 22h00 et 06h00.

Haies de lauriers: subventions en vue de leur remplacement

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité. Une subvention cantonale est allouée aux communes et privés qui souhaitent remplacer les haies de lauriers (*Prunus laurocerasus*) par des haies diversifiées. Elle s'élève à CHF 60.- par mètre linéaire (surfaces publiques et privées). Vous trouverez plus d'informations sur le site officiel du canton, rubriques environnement et biodiversité.



Contrôle des champignons

Les habitants peuvent se rendre les lundis et samedis de 17h00 à 18h00 (excepté les sept premiers jours de chaque mois et les semaines 40 à 42), jusqu'au samedi 16 novembre 2024, au collège des Chavannes, pour le contrôle des champignons. Ces contrôles sont gratuits. Pour rappel, la cueillette des champignons est désormais interdite dans tout le canton durant les sept premiers jours de chaque mois. ■

LA MUNICIPALITÉ